

Conseil Municipal du 12 décembre 2022

à 18h00

N°ordre 30
N° identifiant 2022-0267

Titre Signature du Contrat local de santé 2023-2027

Rapporteur(s) Mme Coralie BREUILLÉ-JEAN
Date de la convocation 02/12/2022

Président de séance Mme Léonore MONCOND'HUY
Secrétaire(s) de séance Frankie ANGEBAULT

PJ. Contrat local de santé de Poitiers

Membres en exercice 53
Quorum 27

Présents	45	<p>Mme Léonore MONCOND'HUY - Maire M. Stéphane ALLOUCH - Mme Élodie BONNAFOUS - Mme Coralie BREUILLÉ-JEAN - Mme Ombelyne DAGICOUR - M. Amir MISTRIH - Mme Élisabeth NAVEAU DIOP - Mme Hélène PAUMIER - M. Kentin PLINGUET - M. Charles REVERCHON-BILLOT - Mme Julie REYNARD - Mme Nathalie RIMBAULT-HÉRIGAULT - M. Robert ROCHAUD - M. Vincent GATEL Adjoints M. Frankie ANGEBAULT - Mme Béatrice BEJANIN - M. Bastien BERNELA - M. François BLANCHARD - M. Aurélien BOURDIER - M. Anthony BROTTIER - Mme Isabelle CHÉDANEAU - M. Alain CLAEYS - M. Didier DARGÈRE - Mme Laurence DAURY REIG - Mme Agnès DIONÉ - M. Rafael DOS SANTOS CRUZ - M. Jean-Louis FOURCAUD - M. Bouziane FOURKA - Mme Carine GILLES - M. Abderrazak HALLOUMI - Mme Monique HERNANDEZ - M. Didier LONGUEVILLE - Mme Zoé LORIOUX - - CHEVALIER - M. Laurent LUCAUD - M. Christian MICHOT - Mme Clémence POURROY - M. Pierre-Étienne ROUET - Mme Sylvie SAP - Mme Claude THIBAUT - Mme Chantal NOCQUET - M. Aloïs GABORIT - Mme Samira BARRO-KONATÉ - M. Pierre RIGOLLET - M. Pierre NÉNEZ - M. Théo SAGET Conseillers municipaux</p>
----------	----	---

Absents	1	<p>Mme Myriam MARCIL Conseillère municipale</p>
---------	---	--

Mandats	7	Mandants	Mandataires
		Mme Solange LAOUDJAMAÏ	M. Anthony BROTTIER
		M. Maxime PÉDEBOSCQ	Mme Zoé LORIOUX - - CHEVALIER
		Mme Lucile VALLET	M. François BLANCHARD
		Mme Lisa BELLUCO	Mme Élodie BONNAFOUS
		Mme Alexandra DUVAL	Mme Hélène PAUMIER
		Mme Julie FONTAINE	M. Bastien BERNELA
Mme Alexandra BESNARD	M. Charles REVERCHON-BILLOT		

Observations	<p>L'ordre de passage des délibérations est le suivant : de la n° 1 à 34 et de la n° 36 à 47. La délibération n° 35 est retirée.</p> <p>Retours de Mmes Béatrice BEJANIN et Zoé LORIOUX - -CHEVALIER (mandataire de M. Maxime PÉDEBOSCQ), et de MM. Bastien BERNELA (mandataire de Mme Julie FONTAINE) et Alain CLAEYS.</p> <p>Est sorti M. Pierre RIGOLLET.</p> <p>Sortie de Mme Monique HERNANDEZ.</p> <p>Ne prend pas part au vote à titre personnel Mme Myriam MARCIL (Université de Poitiers).</p>
--------------	---

Projet de délibération étudié par:	Commission Lien social et éducation
------------------------------------	-------------------------------------

Service référent	Direction Générale Adjointe Solidarités - Cohésion locale - Éducation Direction Salubrité - Santé publique
------------------	---

En date du 28 octobre 2011, le Centre communal d'action sociale (CCAS) de Poitiers au travers du Pôle accompagnement santé du service action sociale et santé, s'était positionné comme porteur du Contrat local de santé (CLS) 2013-2016. Les CLS dits de 1^{ère} génération ont été prorogés jusqu'au 15 décembre 2017.

Puis le CLS, 2018-2022, dit de seconde génération, a été signée le 13 juillet 2018.

En vue de l'élaboration du CLS 2023-2027 (dit de troisième génération), un diagnostic santé social partagé avec les habitants et les partenaires opérationnels du territoire de Poitiers a été réalisé d'octobre 2021 à mai 2022 et a permis d'observer des enjeux locaux et d'identifier des priorités d'actions. Ces priorités se déclinent en quatre axes stratégiques pour lesquels il est nécessaire d'agir ;

- axe 1 : égalité devant la santé : un maillage territorial au plus près des besoins des habitants
- axe 2 : adopter une stratégie de promotion de la santé dans les politiques éducationnelle et sociale
- axe 3 : conseil local de santé mentale : partager une responsabilité collective et développer une culture de la santé mentale
- axe 4 : influencer pour une approche collective de la santé environnementale.

Le CLS a pour objectifs d'agir en faveur des habitants de Poitiers pour :

- réduire les inégalités sociales et territoriales de santé
- coordonner les acteurs de la santé : médical ; paramédical ; médicosocial, social
- apporter une offre de prévention et d'éducation à la santé territorialisée.

Des fiches-projet intégrant des mesures opérationnelles déclineront ces quatre grandes priorités stratégiques et feront l'objet d'un travail commun avec les acteurs et habitants du territoire.

Dans la continuité du CLS 2, la transversalité entre les dispositifs de santé publique sera réalisée. Ainsi, le Conseil local en santé mentale (CLSM) constitue l'axe santé mentale du CLS et l'Atelier santé ville (ASV) est le volet santé du Contrat de la Ville. Les actions relatives à la Santé Environnement et les actions visant l'accès à la santé et l'accès aux droits de santé sont également intégrées dans le Contrat local de santé.

Un suivi de la démarche CLS sera faite à la fin de chaque année civile, à mi-parcours et au cours de la dernière année de validité, une évaluation globale sera réalisée. La démarche d'évaluation portera sur la stratégie globale du CLS, sur les actions et leurs effets

Le CLS pourra être complété et/ou réajusté au regard de l'évolution des enjeux de santé repérés, par voie d'avenant au contrat validé par le Comité de pilotage du CLS.

Le CLS est une démarche partenariale qui s'inscrit dans une nouvelle gouvernance co-représentée par :

- l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine
- le Centre communal d'action sociale de Poitiers
- la ville de Poitiers
- la Préfecture de la Vienne
- le département de la Vienne
- la Région
- le Centre hospitalier universitaire de la Vienne
- le Centre hospitalier Henri Laborit
- la Caisse primaire d'assurance maladie de la Vienne
- l'Éducation nationale
- l'Université de Poitiers
- la Communauté professionnelle territoriale de santé Pictave
- la Caisse d'allocation familiale de la Vienne.

Après examen de ce dossier, il vous est proposé :

- d'approuver le Contrat local de santé 2023-2027, dans ses grands axes, annexé
- d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer le Contrat local de santé 2023-2027.

POUR	50		La Maire,
CONTRE	0		Mme Léonore MONCOND'HUY
Abstention	0		Le Secrétaire,
Ne prend pas part au vote	2	Mme Monique HERNANDEZ, M. Pierre RIGOLLET.	Frankie ANGEBAULT



RESULTAT DU VOTE

Adopté

Affichée le	16 décembre 2022	Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	
Date de réception en préfecture	14 décembre 2022	Identifiant de télétransmission	086-218601946-20221212-167302- DE-1-1
Nomenclature Préfecture	8.2	Aide sociale	